

A propos de la loi de l'offre et de la demande

Marie-Claude Prévost, économiste.

.....

On lit beaucoup de bêtises à ce sujet. C'est d'ailleurs un problème que l'on rencontre souvent dans les sciences de la société : leur discours semble limpide car on nous y parle dans des mots de tous les jours à propos de phénomènes qui nous paraissent courants... et pourtant, à y regarder de plus près, la « réalité » que décrivent les théoriciens de l'économie n'est qu'une abstraction, et les lois qu'ils y observent ou croient y découvrir ne valent que dans le cadre étroit de la définition qu'ils appliquent à leur « réalité ». Les termes mêmes qu'ils utilisent, peuvent être parfois employés dans une acception fort différente de celle que notre intuition croit retrouver.

.....

Qu'est-ce que cette fameuse « loi de l'offre et de la demande », qu'on nous tartine matin, midi et soir, que ce soit pour expliquer le cours du pétrole, le niveau des salaires ou le prix des abonnements téléphoniques ?

Ce n'est pour commencer pas à proprement parler une loi de la fixation des prix, encore moins une théorie de la valeur. Ces deux aspects représentent des points d'articulation importants pour la dynamique de la loi en question, mais ils n'en constituent pas l'objectif, il ne faut pas tout confondre.

La loi de l'offre et de la demande est une *théorie concernant les rapports, et l'établissement de l'équilibre entre les quantités offertes et deman-*

dées pour un bien sur un marché présentant les caractéristiques du « marché pur et parfait ». Anticipant légèrement, nous pouvons déjà annoncer que le prix ne joue dans cette affaire qu'un rôle très secondaire, un rôle de comparse qui tire les ficelles, mais pas le rôle principal.

Le beau marché parfait...

D'abord, posons le décor : les choses se passent dans un « marché pur et parfait ». Au sens de la théorie classique, un tel marché est celui où :

- une multitude d'acteurs (acheteurs/vendeurs) sont en interaction, aucun n'ayant sur ce marché une influence plus prépondérante que son voisin ; le marché est *atomique*.
- chaque acteur est à tout moment parfaitement informé de toutes les conditions du marché (quantités disponibles, prix des échanges, ...) ; le marché est *transparent*.
- chaque acteur est capable de réagir instantanément à toute modification des conditions du marché, par exemple en augmentant ou en réduisant son offre ou sa demande, en quittant le marché ou, au contraire, en y faisant son entrée ; le marché est *élastique* et ses acteurs sont *mobiles*.
- les produits échangés sont identiques et substituables (un kilo de patates = un kilo de patates, une paire de baskets = une paire de baskets, ... pas de raison de préférer une « marque » à une autre) le marché est *homogène*.
- on notera également que les facteurs temps et espace ne sont pas censés influencer sur les décisions des acteurs.

Le marché parfait a encore d'autres propriétés théoriques, mais l'énumération ci-dessus contient l'essentiel.

Comme on le voit, un marché n'est « pur et parfait » qu'en raison de ses caractéristiques structurelles, et non pas, n'en déplaise à Valéry Giscard d'Estaing, qui en fait le leitmotiv de son projet de « Constitution » européenne, par auto-proclamation !

Mots clefs : économie, société.



Le poulet, l'offre et la demande

Supposons un marché de village, où un certain nombre d'éleveurs proposent des poulets. Compte tenu des frais d'élevage et de leurs propres besoins, le prix idéal est de 2,5 euros par poulet ; comme les quantités demandées par les acheteurs sont égales aux quantités offertes, le prix s'établit à son niveau d'équilibre, soit 2,5 euros pièce, permettant aux éleveurs de financer leur élevage et d'obtenir un revenu sensiblement égal au revenu moyen du village.

Mais voilà que s'établit à proximité de ce village un lotissement résidentiel, dont les habitants viennent faire leurs achats sur le marché du village. Il s'ensuit une hausse brutale de la demande de poulets, et nos éleveurs ne mettent pas longtemps à s'apercevoir qu'il ne leur faut plus qu'une demi-journée pour écouler leur production. De nombreux acheteurs s'en retournent frustrés. Ce que voyant, nos éleveurs se frottent les mains : rapidement, ils décident de vendre leurs poulets plus cher, poussant les prix jusqu'à 3 euros. Dans la foule de leurs clients, il s'en trouve un nombre suffisant pour écouler toute leur production à ce nouveau prix - et probablement un certain nombre de mécontents, protestant contre ce prix surfait, mais qu'importe ! Résultat : les marchands de volaille, profitant d'une situation de rareté, empochent une 'rente de rareté' (50 cents pièce), et perçoivent donc un revenu sensiblement supérieur à la moyenne, sans travail supplémentaire (enrichissement sans cause).

Mais... d'autres producteurs se rendent compte de la situation ; ne bénéficiant pas, sur leurs produits, du même effet de surenchère, ils décident de se mettre, à leur tour, à la production de poulets. La quantité de poulets disponibles sur le marché (toujours à 3 euros) augmente donc, et ce fait n'échappe pas aux acheteurs. Une fois que tous les acheteurs disposés à payer 3 euros se sont fournis, il reste encore des invendus sur les étals des vendeurs - ceux-ci, s'ils ne veulent pas s'en retourner avec leurs invendus, vont baisser leurs prix, par exemple à 2,97 euros, ce qui est encore assez intéressant pour, éventuellement, attirer de nouveaux vendeurs ou pousser les éleveurs locaux à augmenter leur production. Insensiblement, d'une session à l'autre, les quantités proposées vont donc augmenter, chaque vendeur espérant ramasser, non simplement le prix d'équilibre, mais aussi une surprime de rareté. Ce faisant, comme la production augmente, il vient un moment où elle se retrouve à nouveau en équilibre avec la demande ; et les éleveurs se trouveront amenés à redescendre leurs prix pour rejoindre les 2,5 euros qui correspondent à une rémunération correcte. A supposer que, dans l'enthousiasme, ils aient excessivement augmenté leur production, il n'est pas impossible que le prix ait pu descendre jusqu'à, par exemple 2 euros pièce, décourageant les plus fragiles de continuer une expérience aussi décevante et provoquant leur départ, avec pour conséquence la baisse des quantités offertes et une remontée du prix jusqu'à son niveau d'équilibre.

Quelle est la différence entre notre point de départ et notre point d'arrivée ? Pas le prix du poulet ; ses fluctuations, très provisoires, n'ont agi que comme un mécanisme d'ajustement ; mais une adaptation souple des quantités produites et consommées, l'offre ayant, grâce à une 'prime de rareté' temporaire, qui accessoirement peut être vue comme le prix à payer pour la reconversion des nouveaux producteurs, pu être relevée pour rejoindre la demande en augmentation. Tout le monde est content



La question posée par les économistes classiques n'est pas, comme on le croit parfois, celle de la maximisation du profit égoïste (cela, c'est une question de marchand, pas de philosophe), mais de *découvrir comment, à travers la relation entre les acteurs économiques telle qu'elle s'instaure sur un marché parfait, il peut s'établir un équilibre tel que chacun des acteurs tire de cette relation une satisfaction maximum, et que la situation générale qui en résulte correspond au mieux à l'intérêt général de la société* - en ce sens que les efforts nécessaires sont utilisés de manière à obtenir les effets les plus importants, et que la répartition des rémunérations de chacun des acteurs (c'est-à-dire la part du produit global qu'il reçoit) reflète sa participation selon un principe d'équivalence moyenne (voir encadré : *Le poulet, l'offre et la demande*).

On fait abstraction, pour le moment, des aspects de la production qui peuvent avoir un impact sur les prix (progrès des techniques de production, effets d'échelle, etc., qui tendent à faire baisser les prix lorsque la production augmente ; mais aussi coût marginal de la dernière unité produite, qui augmente avec la production,

A propos de la loi de l'offre et de la demande

etc.) : le raisonnement est « toutes choses égales par ailleurs ».

Ce type d'exemple est caractéristique de la théorie de l'offre et de la demande ; dans cette théorie, la notion essentielle est qu'il existe un « niveau naturel » du prix, niveau qui permet une rémunération correcte de tous les intervenants, et que les écarts par rapport à ce niveau ne servent qu'à ramener à un équilibre entre les quantités offertes et demandées. C'est cet équilibre qui constitue le cœur de la théorie, car il est la clé de la « richesse des nations » et d'une répartition équilibrée des fruits du travail !

... et le vilain marché réel

Des situations caractérisées, par exemple, par des augmentations durables des prix au-dessus de leur niveau d'équilibre (comme le marché immobilier bruxellois) ou des diminutions durables en-dessous (comme les salaires), sont des situations où, d'une manière ou d'une autre, les conditions du « marché parfait » sont corrompues : par exemple, si des coalitions entre acheteurs ou vendeurs d'un bien empêchent l'évolution 'normale' de l'offre pour s'adapter à la demande, ou le processus de négociation 'normal' entre acheteurs et vendeurs, etc. Ou bien il s'agit de situations marquées par un phénomène de rareté objective tel que les quantités ne peuvent pas être augmentées.

Donc, si sur un marché on observe que les prix s'établissent de manière durable à un niveau qui n'est pas compatible avec une rémunération correcte des intervenants, c'est que ce marché n'est pas conforme aux conditions de marché parfait. Des forces agissent, soit à l'encontre de l'atomicité (il y a des influences prépondérantes comme celles d'un monopole, par exemple), soit à l'encontre de la transparence (informations biaisées), soit à l'encontre de l'élasticité (et ceci peut être provoqué par un phénomène de rareté naturelle ou provoquée) ou de l'homogénéité (des produits en fait similaires sont perçus comme différents grâce à des artifices de marque, de mode, soutenus en particulier par la publicité).

Il n'y a aucun espoir qu'un marché corrompu puisse revenir spontanément à une situation



d'équilibre ; il faut appliquer des contre-forces adaptées aux forces qui le perturbent (lois anti-trust, constructions de logements sociaux, ...) ; en dernier recours, l'intervention de la puissance publique peut être indispensable, en tant qu'ultime représentant de l'intérêt général, lorsque celui-ci est affaibli par des coalitions d'intérêts particuliers.

Si la problématique n'est pas celle d'un marché corrompu, mais d'une société confrontée à la rareté - en cas de mauvaises récoltes, par exemple - là aussi la théorie classique ne compte pas sur les mécanismes de l'offre et de la demande pour rétablir l'équilibre : on ne sait que trop bien les horreurs auxquelles peut s'abandonner un marché dominé par la rareté des vivres ! La réquisition et le rationnement sont évidemment les seuls moyens de faire face, et le rôle de l'Etat est fondamental.

Evidemment, on suppose que l'Etat agit effectivement - en tant qu'instance démocratique ! - comme le représentant de l'intérêt général, le raisonnement ne fonctionne pas si la puissance publique est elle-même 'confisquée' par des intérêts particuliers...

La fameuse réflexion de Adam Smith à propos de « la somme des intérêts individuels qui réalise l'intérêt général » doit être vue, dans cette perspective, non pas comme une exaltation de la recherche débridée du profit personnel - ce qui est un peu la lecture qu'en font les 'néo-classiques' actuels - mais comme le constat que, *dans des conditions d'équilibre des forces en présence*, le bien-être général est atteint, *volens nolens*, par des acteurs individuels qui n'ont en vue que leurs intérêts particuliers, et ne réalisent l'intérêt général que parce que chaque intérêt particulier contient celui du voisin (cf. Voltaire et la liberté de chacun qui s'arrête où commence celle de l'autre) : certes, le boucher ou le boulanger, s'il me vend sa marchandise à un prix que j'estime correct, ce n'est pas qu'il ne souhaiterait pas me la vendre trois fois plus cher, mais il ne peut pas le faire car cela nuirait à son propre intérêt, puisque je n'achèterais pas, ou pas autant, à un tel prix ; moi, j'achèterais bien mon pain ou ma viande trois fois moins cher, mais, outre que je ne risque pas d'en trouver à ce prix, cela serait contraire à l'intérêt général car cela ne permettrait pas au boucher ou au boulanger de vivre décemment et de perpétuer leur commerce...

En conclusion - très brièvement - on aura compris que des raisonnements justifiant, que ce soit l'augmentation du prix des loyers ou la suppression des allocations de chômage, ou l'abaissement des salaires en deçà du minimum vital, au nom de la « loi de l'offre et de la demande », utilisent de manière purement incantatoire une théorie qui démontre exactement le *contraire des pratiques mises en avant !* ●